18

MANDEME
L'EVEQ
POUR D
GRACES

Ps. 147.

1802

MANDEMENT DE MGR. L'EVEQUE DE QUEBEC POUR DES ACTIONS DE GRACES PUBLIQUES.

PIERRE DENAUT, Par la Miséricorde de DIEU et la grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de QUEBEC, &c. &c.

A tous les Curés, Missionnaires, Vicaires, et à tous les Fidèles de de ce Diocèse : SALUT ET BENEDICTION en notre Seigneur.

DEPUIS longtemps, Nos très chers Frères, le feu de la discorde consumoit les plus belles contrées de l'Europe, et avoit étendu ses ravages sur presque toutes les parties du Globe. Le Gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre avoit été obligé, par la droiture de ses principes aussi bien que par la nécessité des circonstances, de s'armer contre une Nation puissante, dont les agents coupables n'aspiroient alors à rien moins qu'à la destruction de tous les trônes et de tous les autels. La Religion et l'humanité confondoient leurs larmes avec le sang des Martyrs, victimes innocentes d'une révolution Anti-Chrétienne, pour obtenir du Ciel le pardon de tant de crimes, sans ôser espérer encore de long-temps la fin de leurs soupirs.

Mais enfin, après neuf ans d'une guerre sanglante et opiniâtre, le Dieu des armées a cessé de répandre sur le Monde Chrétien le calice de ses vengeances : il s'est ressouvenu de ses anciennes miséricordes, et il a commandé à l'Ange Exterminateur de remettre dans le fourreau l'épée fatale qui menaçoit l'Univers de nouveaux carnages et de nouvelles morts. Le sang des innocents, mêlé avec celui des coupables, est monté vers le Seigneur : les cris des veuves et des orphelins ont percé jusqu'à son trône ; et les prières de l'Eglise gémissante ont arrêté son bras vengeur. Il a parlé, ce Dieu puissant qui tient en sa main les cœurs des Peuples et des Rois ; et la terre s'est tûe devant lui : des Nations belliqueuses, dont les différends sembloient devoir être éternels, dont les intérêts paroissoient inconciliables, dont les principes étoient si opposés, se sont réunies à sa voix : elles ont déposé leurs armes ensanglantées ; elles ont donné au Monde cette paix après laquelle il soupiroit depuis tant d'années. Paix salutaire, puisqu'elle a terminé toutes les querelles qui ont abreuvé la terre du sang humain, et que sous ses auspices nous pouvons espérer de voir refleurir la Religion et les bonnes mœurs ! Paix glorieuse, qui a assuré l'indépendance et la prospérité de la *Grande Bretagne*, et qui a étendu sa gloire et ses possessions dans les deux hémisphères ! Paix favorable à cette Province en particulier, puisqu'elle cimente de plus en plus notre union avec la Mère-Patrie, et qu'elle n'est qu'une prolongation des jours heureux que nous avons coulés sous son empire, dans un temps où le reste des hommes partageoient les horreurs des dissentions civiles et étrangeres.

Car le Seigneur n'en a pas usé envers nous comme il a fait envers les autres Peuples : *Non fecit taliter omni Nationi* ; (Ps. 147.) et si l'univers entier doit éclater en sentiments de reconnoissance envers Dieu pour le bienfait de la paix, quelles actions de grâces les Canadiens ne doivent-ils pas lui rendre pour lui en avoir fait goûter les douceurs au sein même de la guerre, lorsque toutes les Nations de la terre s'élevoient les unes contre les autres, et sembloient acharnées à leur destruction ? Eh ! par quel titre avons-nous donc mérité cette protection spéciale du Tout-Puissant ? Comment pourrions-nous nous flatter d'avoir acquis des droits à cette distinction glorieuse,

1802
(1)

lorsque nous voyons l'irréligion et le libertinage, qui ont attiré sur tant de Peuples la colère du Très-haut, faire parmi nous des progrès si rapides et si effrayants? Ah! n'en doutons pas, Chrétiens; c'est à l'intercession puissante des Saints protecteurs de ce Diocèse, c'est aux vertus des premiers habitants de cette Colonie qui étoit autrefois la terre des Saints, c'est surtout à la tendresse inépuisable du Père des Miséricordes, que nous sommes redevables de ces grâces de prédilection: *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti.* Thren. 3.

Mais en louant les bontés du Seigneur, n'oublions jamais qu'après lui nous devons cette longue suite de prospérités au Monarque bien-faisant qui nous gouverne, à la Nation généreuse qui nous protège: n'oublions jamais que tandis que nous joüissions dans nos foyers de la sécurité la plus parfaite, le sang Britannique couloit sur les champs de bataille pour conserver nos jours; que tandis que nous recueillions paisiblement les fruits de nos moissons et les richesses de notre commerce, les trésors de la Mère-Patrie s'épuisoient pour garantir nos propriétés: n'oublions jamais des bienfaits si signalés; et que nos vœux les plus ardents pour notre auguste Souverain se mêlent aux actions de grâces que nous rendrons à Dieu pour le don précieux de la paix.

A CES CAUSES, Nous avons ordonné et ordonnons par les présentes que Jeudi, le douze du présent mois, on chantera dans toutes les Eglises de ce Diocèse, suivant le rit des plus grandes solemnités, une Messe conforme à l'Office du jour, suivie du *Te Deum*, avec le *Domine salvum fac Regem* et l'Oraison pour le Roi.

Sera le présent Mandement publié dans l'Assemblée Capitulaire de toutes les Communautés Religieuses et au prône de toutes les Paroisses, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ à Ste. Anne d'Yamachiche, dans le cours de nos Visites, le premier d'Août, Mil-huit-cent deux, sous notre seing, le sceau du Diocèse et le Contre-Seing de notre Secrétaire.

† P. EVEQUE DE QUEBEC.

Par Monseigneur.

J. J. LARTIGUE, Ptre. Secr.

t de Peuples
effrayants ?
ints protec-
Colonie qui
du Père des
on : *Mise-*

lui nous de-
ous gouver-
dis que nous
nique couloit
ous recueil-
mmerce, les
'oublions ja-
notre auguste
pour le don

tes que Jeu-
ce Diocêse,
ffice du jour,
le Roi.
e toutes les
mier Diman-

fites, le pre-
lu Diocêse et

QUEBEC.

Ptre. Secr.